



OBJET ET TEXTILE
PUBLICITAIRES

#18

03.04.05
FÉVRIER
2026 – LYON

CODE DE CONDUITE DU SALON CTCO

Le salon CTCO se veut un événement convivial et accueillant, où la diversité et le respect ont une place essentielle. Pendant le montage, comme pendant les 3 jours de CTCO, nous ne doutons pas que toute la communauté des objets promotionnels et du textile publicitaire sera animée par ces valeurs.

En outre, afin de garantir le confort de chaque participant, visiteur, exposant, partenaires, l'organisation se réserve le droit d'intervenir en cas de :

- Discrimination, harcèlement ou agression
- Nuisances sonores
- Distribution sauvage de prospectus
- Comportement, images ou paroles inappropriés qui perturberaient le bon déroulement du salon
- Prise à partie de participants (visiteurs, exposants, équipe de l'organisation)
- Transmission de messages dénigrant l'organisation ou les participants (sous quelque forme que ce soit)
- Code vestimentaire non approprié – notamment publicitaire pour les visiteurs.
- Comportement qui vise à obtenir l'usufruit d'un espace sans le payer
- Dévoiement de la communication du salon.
- Autre comportement inadéquat.

En cas de survenue de l'un des problèmes cités précédemment, nous vous invitons sans tarder de contacter directement et de façon privée l'organisation du salon CTCO qui se tiendra disponible à l'accueil Visiteurs et Exposants.

Toute plainte sera prise en considération, instruite et traitée en toute confidentialité, comme le requiert la situation.

L'organisation du salon CTCO se réserve le droit de procéder aux actions suivantes :

- Injonction à la personne en cause, d'arrêter ou de modifier son comportement, avec avertissement,
- Avertissement que des mesures seront prises si la personne persiste,
- Si la personne n'obtempère pas, l'organisation lui demandera de quitter le salon immédiatement.

L'incident peut être signalé à la police et une interdiction de participation aux événements futurs pourra être demandée.